



colm



NOUVEL ASCENSEUR SOCIAL

Webinaire mobilités / promotions en 2023



Informations générales sur les mobilités

—

*évolutions suite à la loi dite de
transformation de la fonction publique
(TFP)*



Changements induits par la loi TFP

- Elle a diminué fortement les prérogatives des CAP. Celles-ci examinent les questions disciplinaires et de recours, plus les mobilités ni les promotions.
- Les lignes directrices de gestion ont été prises en application de la loi TFP.

L'employeur (direction) a un rôle déterminant sur la carrière de l'agent, et le MTECT n'organise plus le dialogue social avec les représentants du personnel sur ces questions



Lignes directrices de gestion

- Elles n'ont pas un caractère normatif, mais sont des guides pour la gestion mobilités ou promotions. Elles peuvent être différentes chez chaque employeur.
- Au MTECT demeure un « cycle de printemps », pour prise de poste au 1^{er} septembre.
- Le reste de l'année, les postes vacants sont publiés « au fil de l'eau », du 30 mai de l'année N (depuis 2022) à la mi-février de l'année N+1.
-
- L'ensemble des postes sont ouverts « à l'extérieur », y compris aux recrutements sur contrat.



Les dates de la campagne 2023/09

- Réception des candidatures : 31 mars 2023.
- Date limite d'avis du service d'origine : 14 avril 2023.
- Date limite d'avis du service d'accueil: 28 avril 2023.
-
- Publication des décisions de la DRH: **15 juin 2023**.
- Publication des décisions complémentaires de la DRH: **30 juin 2023**.



Les priorités légales

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) crée une « super priorité » légale en cas de suppression de poste (arrêté de restructuration)

Les autres priorités légales sont:

- Situation de handicap.
- Rapprochement de conjoint.
- Centre des intérêts matériels et moraux (Outre Mer)
- Fonctionnaires exerçant ses fonctions dans les Zones Urbaines Sensibles



Obligations des services

- Les services recruteurs doivent proposer à tous les candidats un entretien si moins de cinq personnes ont manifesté leur intérêt pour le poste.
-
- Les avis défavorables doivent être motivés, et communiqués aux candidats, en amont de la décision pour les candidats avec une priorité légale.
-



Constats depuis 2020

- Le nombre de mutations est en nette diminution
-
- La charge de travail est reportée sur les services recruteurs et les agents
-
- Chaque « employeur » se replie sur son périmètre, il n'y a plus de coordination entre le MTECT et ses opérateurs
-
- Statistiquement les priorités légales n'améliorent pas le taux de réussite sur les mobilités
-



Quelques conseils

- Il devient nécessaire d'être proactif dans sa recherche de poste, le temps à y consacrer est conséquent
-
- En cas de contrainte temporelle ou géographique notamment, mieux vaut élargir sa recherche et faire des candidatures sur plusieurs postes
-
- Disposer de sa fiche financière en amont en cas de demande de mutation vers un autre employeur (RIFSEEP), et préparer chaque entretien spécifiquement. Les entretiens pros jouent un rôle.
-



Informations générales sur les promotions

—

évolutions suite à la loi dite de transformation de la fonction publique (TFP)



L'entretien professionnel

Une première étape essentielle :

- C'est au moment de l'entretien professionnel que le sujet de la proposition par la hiérarchie doit être abordé.
- Les appréciations générales sont reportées dans les fiches de proposition.



Le processus général

- La proposition établie par le supérieur hiérarchique
- Classement direction/Établissement
- Inter classement ZGE (harmonisateur)
- Examen DRH et publication des résultats
- Respect de l'égalité entre les femmes et les hommes



La campagne 2024

Date limite de réception par l'harmonisateur : 9 juin 2023

Date limite de réception par la DRH : 15 septembre 2023

Résultats attendus pour la mi-décembre 2023



Concrétisation de la promotion

- Tableau d'avancement
- Liste d'aptitude de C en B
- Liste d'aptitude de B en A



Impact RIFSEEP

- « Ticket » promotion
- Mise au socle
- Éventuellement ticket mobilité « ascendante »



Vos droits

- Information
- Explication
- Défense et soutien



Quelques conseils

- Être proactif
- Préparer son dossier
- Si l'information ne descend pas, sollicitation de votre interlocuteur FO



Recours

- Recours administratif
- Recours contentieux